

AVIS PUBLIC

VILLE DE MONTRÉAL

ORDONNANCES

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 3 mai 2017, a adopté les ordonnances suivantes :

Ordonnance modifiant l'Ordonnance relative à la collecte des matières résiduelles pour le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (numéro 1) (1-1)

Ordonnance modifiant l'Ordonnance relative à la collecte des matières résiduelles pour le territoire d'Anjou (numéro 2) (2-1)

Ordonnance modifiant l'Ordonnance relative à la collecte des matières résiduelles pour le territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord (numéro 9) (9-1)

Ordonnance modifiant l'Ordonnance relative à la collecte des matières résiduelles pour le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (numéro 12) (12-2)

Ordonnance modifiant l'Ordonnance relative à la collecte des matières résiduelles pour le territoire de l'arrondissement de Verdun (numéro 17) (17-1)

Les 5 ordonnances ci-haut décrites, adoptées en vertu du Règlement sur les services de collecte (16-049), modifient les modalités de collecte spécifiques pour chacun des territoires concernés.

Ordonnance émise dans le cadre de la programmation spéciale présentée à l'occasion de l'éclipse partielle de soleil du 21 août 2017 – accès gratuit au Planétarium Rio Tinto Alcan (4)

Cette ordonnance, adoptée en vertu du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065), prévoit l'accès gratuit le 21 août 2017.

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Notre-Dame Ouest » aux fins de l'application du règlement (4)

Cette ordonnance prévoit que le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal-Artère en chantier) (RCG 15-083) s'applique à ce secteur à compter du 1^{er} juin 2017.

Toutes ces ordonnances entrent en vigueur en date de ce jour. Elles sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est et peuvent également être consultées en tout temps sur le site internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements.

Montréal, le 8 mai 2017

Le greffier de la Ville,
M^e Yves Saindon